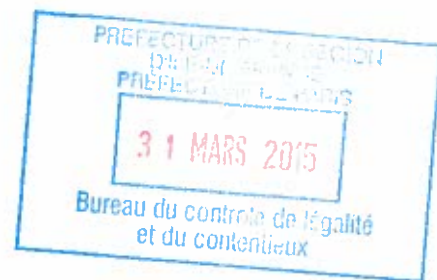


Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 mars 2015



CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DDCT 4G Signature et vote au Conseil général du Contrat de Ville 2015-2020.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;
 - Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec l'Etat pour la période 2007-2009 approuvé par délibération le 27 mars 2007 et signé le 30 mars 2007 entre l'Etat, la Ville et le Département de Paris ;
 - Vu l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 approuvé par délibération 2010 DPVI 36 G le 30 mars 2010 ;
 - Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
 - Vu la circulaire du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;
 - Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
 - Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui demande l'autorisation de signer le Contrat de Ville Parisien 2015-2020 ;
- Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisée à signer le Contrat de Ville Parisien 2015-2020.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO